



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 95

DÉCEMBRE 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2011

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 novembre 2011.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics, Secrétariat Général

1.1 - Rapports annuels 2010

- SIPPAREC, SIGEIF, syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP

- délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sémard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville

1.2 - Élections des membres de diverses commissions ou organismes

1.3 - Modification du règlement intérieur

1.4 - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), désignation de ses membres

1.5 - Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Comité stratégique de la société du Grand Paris

1.6 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de délégation de service public dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.

1.7 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de papier de reprographie et d'impression pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2012

2.2 - Avance sur la subvention 2012 à verser

2.3 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2012

Ressources Humaines

2.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports (ML)

3.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour les Festivités Garennoises

3.2 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2012 « une ville, un sport, un champion »

3.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour la manifestation « la ferme à la ville » prévue le dimanche 11 mars 2012

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - approbation du compte rendu financier annuel 2011

4.2 - Modification de la convention publique d'aménagement (avenant n° 5) conclue entre la Ville et la SEM 92 pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe

V - Divers

5.1 - Décisions

5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je suis désolé de ce retard, mais j'ai pris mon courrier du jour et pas le dossier du Conseil Municipal. Il faut aller le chercher. Cela va arriver.

En attendant, Mesdames et Messieurs, que mon dossier arrive, je vais vous donner lecture des délégations de vote : M. Hervo donne délégation à M^{me} Fommarty ; M. Perrée donne délégation à M. Houtart ; M. Dubois donne délégation à M. Dransart ; M^{me} Vaussoué à M. Butet ; M. Pinta arrivera un peu en retard, en attendant il donne délégation à M. Pouilly ; M^{me} de Bellabre à M^{me} Mangeard ; M^{me} Thimel à M^{me} Lioret...

Pardon ?

M^{me} de Bellabre vient d'arriver, donc je reprends son pouvoir.

M^{me} Vingering à M. Chaillot ; M^{me} Gaillabaud à M^{me} Kalfon ; M. Citerne à M. Graux ; M. Barraquand à M. Zakaropoulos ; M^{lle} Haberah à M^{me} Bachelet ; M^{lle} Naturel à M. Macé ; et le docteur Pinta entre en séance. Très bien.

Merci beaucoup. Désolé pour ce contretemps !

Nous devons désigner, comme d'habitude, un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dransart. Est-ce que vous avez d'autres candidatures ?

Donc, on félicite M. Dransart pour cette élection brillante.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 24 novembre 2011.

M. le Maire

Est-ce que vous l'avez reçu ? Y a-t-il des soucis particuliers sur le procès-verbal de la dernière fois ? Pas de questions ?

Pas de question, donc je considère qu'il est adopté.

Monsieur Macé, je vous en prie, pardon ? Je n'avais pas vu.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais intervenir sur deux points.

Le premier concerne vos propos sur les emprunts de la Ville. Vous nous avez indiqué, ce qui d'ailleurs est retranscrit dans le Bulletin municipal, que notre Ville est peu endettée.

Je voudrais quand même signaler à nos collègues du Conseil Municipal et au public présent ce soir que les chiffres que vous avancez ne relatent pas la réalité des sommes que la Ville doit, et je vais prendre deux exemples.

Tout d'abord, l'école élémentaire Jean-Jerphanion, située rue de Plaisance, où vous avez fait un montage qui aboutit à ce que la Ville paye un loyer sur 25 ans de plus de 800 000 euros et donc nous remboursions de cette manière-là, en fin de compte, un emprunt déguisé ; sauf que, c'est vrai, dans ce cas-là, ce n'est pas la Ville qui a emprunté directement et, en plus, comme on l'a déjà indiqué dans cette assemblée, cette opération coûtera à la Ville pas loin de 20 millions d'euros, alors qu'il aurait été largement raisonnable d'emprunter 6 millions d'euros ce qui, en finale, n'aurait pas abouti aux 20 millions d'euros.

De cette manière-là, vous pouvez toujours dire que la Ville n'a pas emprunté, mais ce n'est pas la réalité parce que vous avez eu ce montage-là pour masquer, justement, un emprunt que vous auriez dû prendre.

La deuxième opération, qui est de même acabit d'ailleurs, c'est quand, j'allais dire à la belle époque, vous aviez décidé d'acheter un pavillon à Bois-Colombes au Directeur général des services. Rappelez-vous : c'est la SEM 92 – je crois que vous étiez à l'époque Président de cette structure – qui avait acheté ce pavillon et la Ville avait été obligée de garantir cet emprunt. En fin de compte, en finale aussi, de cette manière-là, évidemment, la Ville n'avait pas été obligée d'emprunter pour acheter ce pavillon-là, c'était la SEM, garantie d'emprunt et, en plus, la Ville payait tous les mois l'équivalent du remboursement de cet emprunt-là.

De cette manière-là aussi, la Ville, en fin de compte, empruntait pour acheter ce pavillon qui, d'ailleurs, depuis, je crois que M^{me} Labrousse nous l'a indiqué il y a quelques mois, avait vendu ce pavillon qui n'était plus utile.

Donc, voilà, je crois que, sur les emprunts, Monsieur le Maire, un peu de modestie ! La ville est plus endettée que vous voulez nous le faire croire. Je ne dis pas qu'elle est aussi endettée que vos amis de Levallois-Perret, qui ont le sommet en termes de montant d'emprunt, mais on est dans cette situation où le montant que vous indiquez dans le magazine municipal n'est pas le vrai montant.

Deuxième point d'intervention ce soir : c'est par rapport à la tonalité générale du dernier Conseil Municipal.

Je crois que les propos un peu menaçants que vous avez eus à l'encontre de deux de nos collègues, c'est-à-dire Christophe Conway et Nordine Ranji, par rapport à ce qu'ils pouvaient dire, ne permettent pas que tout cela se passe sereinement. J'attire votre attention sur cette façon de vouloir diriger le Conseil Municipal. Je crois qu'un peu plus de sérénité, de part et d'autre peut-être, permettrait que nos séances soient vécues d'une manière plus constructive et plus adaptée à ce qu'attendent les Garennoises et les Garennois de nous.

Je vous remercie et nous n'approuverons pas le procès-verbal de la séance du 24 novembre.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ? Bien.

Écoutez, on va passer au vote.

Juste avant de passer au vote, je voulais vous dire que le fait que les dettes soient externalisées par des délégations de service public, c'est un grand classique de la gestion municipale. Dans ces cas-là, vous pourriez aussi dire qu'à partir du moment où nous faisons entretenir les halles de marché public par un prestataire extérieur, nous n'avons pas à emprunter pour les entretenir et l'entretien n'est réalisé que par le versement chaque année que nous avons avec la société responsable de ces halles au marché.

On pourrait dire la même chose : la Ville de Colombes a, je crois, une délégation de service public sur un parking et, de la même manière, elle l'a financé ainsi.

Donc, je comprends votre embarras quand on annonce, chiffres à l'appui, mais chiffres de l'Association des Secrétaires généraux des Hauts-de-Seine, donc, moi je n'invente rien, que la première commune la moins endettée des Hauts-de-Seine, c'est :

- Puteaux à 17 euros par habitant, encours de la dette nette ; ce n'est pas beaucoup, 17 euros par habitant !
- Marne-la-coquette, à 108 euros par habitant
- et La Garenne-Colombes, 227 euros par habitant.

Voilà les trois communes les plus vertueuses. Je comprends votre embarras, puisque, je le répète – je ne souhaitais pas le répéter, mais comme vous m'en donnez l'occasion, je suis au regret de le faire, un regret que je dissimule, soyez-en certain ! –, à une époque, l'opposition de gauche dans cette assemblée me reprochait de ne pas être assez audacieux – c'était quasiment le mot qui était utilisé – avec l'emprunt. Aujourd'hui, je crois, l'audace doit être pesée.

D'ailleurs, la première Ville de gauche la moins endettée n'arrive qu'en neuvième position : c'est la Ville de Clamart, avec une dette à peu près égale à trois fois plus.

Première Ville de gauche, oui. Première Ville de gauche la moins endettée, mais elle a un endettement trois fois supérieur à celui de La Garenne-Colombes, à 651 euros par habitant. Effectivement, vous voyez, c'est là la différence : 227 La Garenne-Colombes, 651 Clamart

M. Ranji

Et la dernière ?

M. le Maire

Et la dernière, c'est celle que vous avez citée et que j'avais citée la dernière fois : la Ville de Levallois, à 1 100 euros.

Donc, objectivement, je trouve que la Ville de La Garenne-Colombes est plutôt... Enfin, voilà, chacun a des qualités et des défauts, mais, objectivement, vous pouvez reconnaître que nous sommes peu endettés, c'est une réalité, et il faut s'en féliciter. Le fait d'être peu endettés nous donne des marges de manœuvre pour l'avenir et puis nous n'avons pas tiré des traites sur l'avenir et sur nos enfants. Enfin, bon !

Quant au caractère menaçant, si j'ai été menaçant, je suis très étonné de cela. Je crois plutôt avoir entendu des menaces à un moment et surtout des sous-entendus. Je pense que ce qui est très important dans un débat démocratique, c'est de ne pas faire de sous-entendus, de ne pas dire « il y a des choses, je ne peux pas dire lesquelles ». Vous vous souvenez de cet échange ? « Il y a des choses » : c'est la négation du débat démocratique.

Donc, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

31 voix pour : MM. JUVIN, PEFREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics, Secrétariat général

1.1 - Rapports annuels 2010

- **SIPPEREC, SIGEIF, syndicat des eaux de la presqu'île de Genevilliers, SYELOM, SIFUREP**

- **délégations de service public pour l'exploitation des marchés, de la fourrière automobile, de l'assainissement, des crèches Voltaire et Sépard et pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville**

M. le Maire

Le point suivant, ce sont les rapports annuels de tous les syndicats avec lesquels nous travaillons, qui ont été présentés à la CCSPL dernière.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Bonsoir.

Je ne vais pas intervenir sur tous les rapports annuels, je vais juste intervenir sur celui présenté par SPIE Autocité pour la gestion des parkings existants et la délégation de service public. Je voulais dire, sur ce rapport annuel, plusieurs choses.

La première, c'est que, *a priori* – bon, cela ne prête pas à conséquence, mais je voulais vous le signaler –, il manque des pages, des pages notamment au début : la page 3, 5. Je souhaiterais en avoir communication, mais cela ne changera pas mon intervention de ce soir.

La deuxième chose, c'est la remarque page 26 dans laquelle... Non, c'est la page 28 dans laquelle, pour faire les commentaires suivants, j'attendrai le rapport de 2011 puisque, dans ce rapport, ils expliquent que n'ont pas été encore imputés sur 2010 les études et frais relatifs à la phase de dépôt du permis de construire du parc sur la place de la Liberté, bien que celle-ci ait été engagée par concessionnaire. Je m'étonne qu'un rapport qui est présenté pour 2010 ne les intègre pas et j'attends donc 2011 pour ce point-là.

La troisième, c'est que, bien que ce rapport porte sur huit ou neuf mois, huit mois, je crois, de l'année 2010, on voit déjà des recettes substantielles dégagées par le délégataire et on peut considérer que ces recettes, qui ne sont plus perçues par la Ville, correspondent bien à ce que je disais, que dans le financement du parking, interviennent les recettes qui sont perdues pour environ 100 000 euros sur une base annuelle.

Et puis, on voit le mécanisme de la subvention versée d'une manière forfaitaire et les redevances de la taxe sur les voiries revenir à la Mairie d'une manière aléatoire.

Ce rapport illustre bien et confirme l'analyse que l'on avait faite au moment de porter cette affaire devant le tribunal administratif, en montrant que, clairement, ce n'est pas une délégation de service public, mais que cela contient aussi des marchés purs et simples, sans mise en concurrence.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Fouliard, pardon ?

M. Fouliard

Oui, sur le rapport d'activité Lombard et Guérin, il est fait mention de réflexion et d'étude sur la reconfiguration du marché des Vallées. Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus d'éléments sur ce projet ?

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Écoutez, il fallait venir... Il fallait que votre représentant soit présent à la CCSPL, Monsieur Fouliard. Je regrette qu'il n'ait pas pu venir, il n'est pas là.

C'est vrai qu'on fait ces réunions, c'est aussi pour que cela serve à quelque chose, mais enfin, il s'agit simplement d'une réflexion que nous avons sur les jours de marché des Vallées : est-ce que ce sont les bons jours ? Est-ce que ce sont les bonnes heures ? Et nous avons décidé de réfléchir à cela.

M. Fouliard

On en est au stade de la réflexion, c'est cela ?

M. le Maire

Oui.

M. Fouliard

Donc, à la CCSP, vous avez annoncé que vous réfléchissiez à cela ?

M. le Maire

Absolument.

M. Fouliard

Donc j'ai raté cette information majeure ?

M. le Maire

Oui, absolument.

M. Fouliard

C'est cela que vous êtes en train de m'annoncer.

M. le Maire

Enfin, vous ne l'avez pas ratée puisque vous n'êtes pas membre, mais c'est la personne qui est membre de votre majorité qui aurait dû venir. Je crois que c'est M^{lle} Naturel.

Très bien. Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

- SEPG (Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers),
- SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures ménagères),
- SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne),

ainsi que des rapports d'activité des délégués de service public, à savoir :

- Lombard et Guérin pour l'exploitation des marchés de La Garenne-Colombes,
- CRC pour la fourrière automobile,
- Eau et Force pour l'assainissement,
- People and Baby pour la crèche Voltaire,
- La Ronde des Crèches pour la crèche Sémard,
- SPIE Autocité pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

1.2 - Élections des membres de diverses commissions ou organismes

M. le Maire

Mes chers collègues, nous avons trois instances qui sont la Maison de l'Emploi Rives de Seine, le Conseil d'Administration du collège les Champs-Philippe et celui des Vallées, pour lesquelles je vous propose de désigner des représentants parce que, à l'époque, M^{me} Mangeard a souhaité démissionner de sa responsabilité de Maison de l'Emploi – elle pourra nous expliquer pourquoi si vous le souhaitez, il n'y a rien de mystérieux – et M^{me} Fommarty nous représentait aux collèges, vous vous souvenez. Il se trouve que M^{me} Fommarty, ayant été élue maire adjoint, elle a aujourd'hui la délégation de la petite enfance. Donc, elle est passée de l'adolescence avec les Champs-Philippe et les Vallées à la petite enfance avec les crèches.

Je vous propose comme candidate Anne de Bellabre puisqu'Anne de Bellabre a désormais une délégation de conseiller municipal chargée des collèges.

Voilà les raisons.

Et Arnaud Houtart est en charge de l'activité économique, donc tout cela paraît très logique.

Avez-vous des remarques particulières sur ces candidats qui ne font, en fait, qu'application de leurs nouvelles délégations ?

Des remarques ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Merci, Monsieur le Maire.

Sur ces candidatures, pour nous, nous présenterons :

- à la Maison de l'Emploi Rives de Seine : Christophe Macé
- au Conseil d'Administration du collège des Champs-Philippe : Vincent Fouliard
- et au Conseil d'Administration du collège des Vallées : Vincent Fouliard.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, il y a des petits bulletins qui sont sur la table.

Pas d'autres candidats, je suppose ?

Donc, petits bulletins sur la table.

Je vous propose : nous allons d'abord voter pour la Maison de l'Emploi. On va faire cela en deux fois, si vous en êtes d'accord : un vote Maison de l'Emploi et on fera ensuite un double vote avec deux noms, collèges des Vallées et collège les Champs-Philippe.

Pour l'Emploi, je résume : nous avons deux candidats, M. Houtart et M. Macé. D'accord ? Donc, nous faisons d'abord ce vote-là, si vous le voulez bien. Donc M. Macé ou M. Houtart.

On va passer au vote. Je prends la petite corbeille, on y va.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. le Maire

Merci beaucoup

Ont obtenu :

M. Houtart : 31 voix

M. Macé : 4 voix

Donc, M. Houtart a été élu.

Toutes mes félicitations, Monsieur Houtart !

MAISON DE L'EMPLOI RIVES DE SEINE
Sont candidats : MM. Houtart et Macé
Sont scrutateurs : MM. Dransart et Ranji.

Résultats du vote :
Nombre de votants :35
Nombre de blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés :35
Majorité absolue :18

Résultats du vote :

M. Houtart :31 Voix
M. Macé :4 Voix

M. Houtart ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, est élu représentant du conseil municipal à la Maison de l'emploi Rives de Seine.

Je vous propose maintenant de passer au vote pour les deux collèges. C'est d'autant plus facile que vous avez deux noms... enfin, le même nom présenté par la majorité et l'opposition. Je vous rappelle que M. Fouliard est candidat aux Champs-Philippe et aux Vallées et que M^{me} de Bellabre est candidate aussi aux deux collèges.

Je vous suggère de mettre deux noms et nous considérerons, si vous en êtes d'accord, que, dans la délibération... Qu'est-ce qui est indiqué en premier ? Les Champs-Philippe.

Le premier nom sera pour les Champs-Philippe et le deuxième nom pour les Vallées.

Donc, vous mettez les deux noms, vous mettez soit Fouliard - Fouliard, soit Bellabre - Bellabre, soit Bellabre - Fouliard, soit Fouliard - Bellabre.

Nous considérons que si Bellabre est indiqué et pas de Bellabre, c'est valable aussi.

Vous êtes d'accord ?

Non, pas Fradin de Bellabre !

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Ont obtenu :

31 voix pour M^{me} de Bellabre aux deux scrutins

M. Fouliard a obtenu 4 voix.

M^{me} de Bellabre nous représentera au Conseil d'Administration.

Toutes mes félicitations !

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LES VALLÉES

Sont candidats : Mme De Bellabre et M. Fouliard
Sont scrutateurs : MM. Dransart et Ranji

Résultats du vote :

Nombre de votants :35
Nombre de blancs et nuls :0
Nombre de suffrages exprimés :35
Majorité absolue :18

Résultats du vote :

Mme De Bellabre :31 Voix
M. Fouliard :4 Voix

Mme De Bellabre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, est élue délégué titulaire du conseil municipal au conseil d'administration du collège les Vallées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LES CHAMPS-PHILIPPE

Sont candidats : Mme De Bellabre et M. Fouliard
Sont scrutateurs : MM. Dransart et Ranji

Résultats du vote :

Nombre de votants :35
Nombre de blancs et nuls :0
Nombre de suffrages exprimés :35
Majorité absolue :18

Résultats du vote :

Mme De Bellabre :31 Voix
M. Fouliard :4 Voix

Mme De Bellabre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, est élue délégué titulaire du conseil municipal au conseil d'administration du collège les Champs-Philippe.

1.3 - Modification du règlement intérieur

M. le Maire

En réalité, il s'agit d'inclure dans le règlement intérieur des éléments législatifs qui n'existaient pas parce que la loi avait évolué depuis la première mouture, en particulier la CCAPH qui existe, que nous avons créée au Conseil municipal, mais, formellement, non incluse dans le règlement intérieur. De la même manière, les conseils de quartier, nous avons, en réalité, repris mot pour mot les éléments de la loi. Et puis, il y a également un toilettage, mais très accessoire, sur la CCSPL.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Par rapport à l'article 18 ter « conseil de quartier », je voudrais savoir ce qui est entendu sur le deuxième paragraphe de cet article : « Le Conseil Municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de chaque conseil de quartier » sur la partie composition.

M. le Maire

Le Conseil Municipal, quand sont créés les conseils de quartier, fixe le nombre de personnes participant à ce conseil de quartier. Je crois que c'est un copié-collé de la loi, Monsieur Macé.

C'est cela, Monsieur le Directeur général ?

C'est un copié-collé de la loi, voilà.

M. Macé

Cela voudra dire qu'on aura une prochaine délibération, qui déterminera et qui développera cet aspect-là ? Comme c'est le Conseil Municipal, on est bien d'accord ?

M. le Maire

Oui, bien entendu, mais souvenez-vous...

M. Macé

Donc, c'est une première étape ?

M. le Maire

Oui, bien sûr.

Mais souvenez-vous, quand nous avons créé les conseils de quartier, nous avons dit que toute personne intéressée en faisait partie ; c'était cela, l'idée. Donc, il n'y avait pas de nombre limitatif aux conseils de quartier, l'expérience montrant qu'il valait mieux largement ouvrir plutôt que de désigner précisément un certain nombre de gens, parce que certains se lassent, d'autres s'en vont, de nouveaux arrivent, etc. Donc, l'idée, c'était d'ouvrir au maximum.

L'idée de la composition, nous avons décidé entre nous, mais il y avait eu une discussion ici, de dire que nous l'ouvrons largement.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Au-delà des modifications que vous proposez ce soir, moi, je voudrais intervenir sur deux articles dont on souhaiterait qu'ils soient modifiés.

C'est, premièrement, l'article 19 « mise à disposition d'un local pour les conseillers municipaux ». Nous sommes toujours en attente, étant donné que le local qui nous était mis à disposition rue Veuve-Lacroix n'est plus en état de nous être octroyé, de savoir où vous souhaitez, et où vous pouvez peut-être, installer le local pour les élus des deux listes de l'opposition.

Et j'attire votre attention sur la rédaction des textes réglementaires qui prévoient un local permanent, donc à être utilisé de la manière dont l'entendent ces conseillers municipaux, et non pas être obligé, comme il est indiqué dans la rédaction de cet article, qu'il faut demander une autorisation écrite de votre part pour avoir l'utilisation de ce local. L'utilisation, elle est permanente dans ce cadre-là. Donc je souhaiterais que cet article, on en a déjà discuté, soit modifié.

Le deuxième article où je souhaiterais attirer votre attention, c'est l'article 21. Je vous avais déjà posé des questions en ce qui concerne les publications... les différentes publications de la Ville. Je souhaiterais savoir ce soir si vous allez publier en janvier, comme vous avez l'habitude de publier une lettre à l'ensemble des habitants, sur, j'allais dire, la bonne année et les orientations que vous fixez pour la nouvelle année, donc, en l'occurrence, 2012. Est-ce que vous allez le faire ?

Deuxièmement, si vous le faites, est-ce que vous allez octroyer, comme il se doit quand c'est une publication régulière, ce qui est le cas depuis plusieurs années, une possibilité à l'opposition de s'exprimer ?

Voilà, sur ces deux articles qui sont hors la délibération de ce soir, mais où je souhaiterais qu'ils soient modifiés.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres remarques, Monsieur Macé ?

Globalement, je vais vous répondre, Monsieur Macé.

Sur le local, il y a un local à votre disposition permanente impasse Pasteur, que nous avons rénové pour pouvoir vous accueillir. Voilà !

Simplement, je crois savoir que, depuis maintenant quatre ans, il n'y a jamais eu de demande de local formelle de l'opposition, mais si, désormais, vous souhaitez un local, sachez que ce local, de toute façon, vous attend. Mais c'est vrai qu'en quatre ans, vous ne l'avez jamais demandé ! Mais il y a un local qui est à votre disposition.

Vous m'avez donné un élément d'ordre réglementaire et cet élément d'ordre réglementaire sera évidemment respecté, comme tous les termes de la loi.

Ce qui est valable pour la deuxième question : je ne sais pas si je ferai la fameuse lettre de vœu à laquelle vous faites référence. C'est la lettre de vœu ? Oui

Je ne sais pas si j'en ferai une, pour être très franc, je n'y ai pas encore réfléchi. D'ailleurs, vous me le rappelez. Pour tout vous dire, c'est quelque chose que j'avais un peu oublié !

Si je la fais et qu'il y a une obligation que vous ayez, d'une manière ou d'une autre, une possibilité de vous exprimer et si cette obligation est fixée par la loi, n'ayez crainte, vous aurez, de toute façon, le respect des termes de la loi. Je ne sais pas ce que la loi prévoit précisément, pour tout vous dire, dans le cadre d'une lettre.

Spontanément, je ne vois pas que je puisse écrire une lettre en vous laissant en bas de la page, là où je mets « bonne année », vous mettriez à la main aussi : « Post-scriptum, signé Christophe Macé » ! Tout cela est un peu absurde ! Donc il faudrait peut-être qu'on trouve...

Si la loi nécessite...

À la proportionnelle, oui !

Si la loi commande que vous ayez une place là ou ailleurs, de toute façon, nous ferons ce que la loi oblige. J'avoue que cela n'a jamais posé de problème particulier.

D'autres questions ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Donc, 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci beaucoup.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUSTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARFAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

1.4 - Renouvellement de la Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL), désignation de ses membres

M. le Maire

La CCSPL doit être renouvelée à l'issue de la troisième année du mandat. Nous y sommes presque.

Comment avons-nous fait ? Nous avons, en fait, demandé à ceux qui en faisaient partie s'ils souhaitaient continuer, d'une manière très simple. On a un petit peu regardé également ceux qui étaient un peu moins présents les deux dernières années et nous avons gardé tout un tas de gens qui représentent assez bien, je crois, la diversité garennoise, à la fois sociologique, politique, associative et diverse.

Nous vous proposons donc 11 noms pour compléter la liste de ceux qui ne souhaitent plus en faire partie ou tout simplement qui avaient un peu disparu de la circulation.

Y a-t-il des remarques particulières ? Je vous propose de ne pas voter nom par nom. Pas de remarques ? Écoutez, je vous remercie.

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'avais juste une question.

Je comprends que l'on mentionne à quel titre ils sont...

M. le Maire

Oui, je crois que c'est une obligation ou quelque chose comme cela.

M. Conway

Oui, mais le fait d'être président du syndicat Résidence de Vivaldi, vous pouvez me donner un peu plus de détails là-dessus ? Parce que les autres, ce sont des associations de quartier garennoises, etc., mais là, je...

M. le Maire

Un président de syndicat d'une grosse résidence à La Garenne-Colombes, c'est quelqu'un qui, par définition, a un rôle d'intérêt général.

M. Conway

À mon sens, ce n'est pas ce titre qui le fait venir, c'est une compétence particulière, non ?

M. le Maire

Non, c'est un homme qui est président d'une grosse copropriété à La Garenne-Colombes, qui s'intéresse à la vie de son quartier, il est aux Champs-Philippe, comme vous le savez. Donc, à ce titre-là, il nous a exprimé son intérêt pour la chose publique.

M. Conway

Oui, d'accord, il est volontaire ?

M. le Maire

De toute façon, il n'y a pas de volontaires désignés d'office ici.

M. Conway

Il peut y en avoir !

M. le Maire

Ce n'est pas très efficace parce qu'ils disparaissent assez rapidement, dans ces cas-là. Non, évidemment, les gens sont d'accord, bien sûr.

Très bien, merci infiniment.

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Merci pour cette unanimité.

35 voix pour : Unanimité

1.5 - Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Comité stratégique de la société du Grand Paris

M. le Maire

La société du Grand Paris, vous le savez, s'est dotée d'un conseil de surveillance et, pour accompagner cette société du Grand Paris, la loi a prévu la création d'un comité stratégique et un représentant de chaque commune touchée par l'action du Grand Paris. La Garenne-Colombes étant incluse dans cette affaire, avec le projet de gare de métro place de Belgique, il nous est demandé de désigner un membre du Conseil Municipal. J'ai reçu la candidature de Jean-Pierre Hervo.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Fouliard, vous êtes candidat ?

M. Fouliard

Non, M. Macé sera candidat.

M. le Maire

Voulez-vous que nous fassions un vote à bulletin secret, Monsieur Fouliard ou Monsieur Macé, ou les uns ou les autres d'ailleurs ? Non ?

À main levée, donc, très bien.

J'ai deux candidatures : M. Fouliard et M. Hervo.

Qui vote pour M. Fouliard ?

(Protestations.)

Pardon !

Deux candidatures, je me répète : M. Macé et M. Hervo.

Qui vote pour M. Macé ? Voilà, 5.

Qui vote pour M. Hervo : le reste.

Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Donc, M. Hervo, qui nous représente, je le précise, au concert de jazz de la médiathèque ; médiathèque qui a reçu la visite de plus de 5 000 personnes le week-end dernier.

Candidats :

*M. Jean-Pierre HERVO
M. Christophe MACE*

Résultats :

*M. Jean-Pierre HERVO : 30 voix
M. Christophe MACE : 5 voix*

Par 30 voix pour, Monsieur Jean-Pierre HERVO est élu représentant de la Ville au sein du Comité stratégique auprès du Conseil de surveillance de la société du Grand Paris.

1.6 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la commission de délégation de service public dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion en affermage de la crèche Voltaire.

M^{me} Fommarty

Bonsoir à tous.

Au Conseil Municipal du mois de novembre, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation de la délégation de service public pour les prestations de la crèche Voltaire. À partir du moment où cette prolongation est approuvée, il va falloir faire un appel d'offres pour trouver le délégataire pour les cinq ans à venir.

La première étape de cette procédure est d'élire une commission de délégation pour le service public. Cette commission devra se réunir deux fois :

- une première fois à la réception des candidatures et devra faire le choix des candidatures valables, admises à présenter une offre
- et une deuxième fois pour ouvrir ces offres et choisir les offres qui sont intéressantes.

Une fois que ces offres seront choisies, M. le Maire engagera des négociations pour présenter le choix du délégataire définitif.

Avant que cette commission soit élue, nous devons fixer les modalités des listes. C'est le but de mon propos de ce soir.

Les listes seront des listes comportant au maximum cinq candidats titulaires, cinq suppléants. Il peut y avoir moins de noms sur la liste que de places. Elles devront être déposées auprès de M. le Maire au plus tard au début du prochain Conseil Municipal où on procédera à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Elles devront être déposées sous forme de papier et porter le nom et le prénom des titulaires et des suppléants.

J'ai oublié de dire, je crois, qu'il y avait cinq titulaires, cinq suppléants.

Nous devons voter aujourd'hui pour ces modalités.

M. le Maire

Merci, Madame Fommarty.

Nous désignerons au prochain Conseil Municipal la liste en question.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non ? On passe au vote.

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'avais une question : il y a déjà eu une telle commission ?

M^{me} Fommarty

Il y a cinq ans.

M. Conway

Quelle était sa composition à l'époque ?

M. le Maire

Honnêtement, je ne me souviens plus. Je crois que c'était la commission d'appel d'offres.

C'est cela ? Oui.

C'était la commission d'appel d'offres.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

À l'époque, nous avons eu un débat ici, nous avons dit : c'est plus simple de prendre les mêmes et on refait la commission d'appel d'offres.

M. Conway

D'accord. Si j'ai bien compris, si c'est sur principe d'une liste, cela veut dire que cela ne va pas être ouvert à des personnes extérieures à la majorité ?

M^{me} Fommarty

Non, excusez-moi, c'est un vote à la proportionnelle.

M. le Maire

C'est à la proportionnelle. Dans le débat... Lisez, il y a la proportionnelle.

M^{me} Fommarty

J'ai oublié de dire que c'est un vote à la proportionnelle avec le plus fort reste pour l'attribution du dernier siège.

M. le Maire

Merci, Madame Fommarty.

M. Conway

Donc, on n'est pas tenu de présenter une liste de cinq personnes ?

M. le Maire

Non, vous pouvez mettre moins.

Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

1.7 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de papier de reprographie et d'impression pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

On ne va peut-être pas le présenter, Madame Bachelet, c'est un peu complexe, tout le monde a le dossier.

Avez-vous des questions à poser à M^{lle} Bachelet ? Non ?

Oui, Monsieur Conway, allez-y !

M. Conway

Ma remarque ne change rien à la conclusion, je voterai pour, mais je m'étonne...

M. le Maire

Donc, on peut répondre n'importe quoi, en fait !

(Rires.)

M. Conway

Parce que cela ne change pas. Il y a des erreurs de calcul dans les notes des candidats. Cela ne change pas de classement dans la plupart des cas.

Dans un cas, le troisième devient second et je voulais le signaler. C'est un peu étonnant que, dans un document rodé, et c'est assez systématique.

Pour le lot 1, la société ANTALIS, vous mettez 42 alors que c'est 44,5 sur 60.

Sur le lot 2, vous mettez pour ANTALIS 44,5 au lieu de 45. Cela, ce n'est rien.

Sur le lot 3, 40,5 au lieu de 42 sur 60.

Comme c'est un document qui est en routine, cela peut avoir des conséquences par ailleurs, donc j'attire l'attention là-dessus.

M. le Maire

Je suis sûr que M^{lle} Bachelet a noté avec attention ces modifications.

Très bien, merci infiniment.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2012

M. le Maire

Vous avez reçu le dossier. M. Ballin est le rapporteur.

Y a-t-il des questions à M. Ballin ? Pas de questions à M. Ballin ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

2.2 - Avance sur la subvention 2012 à verser

M. le Maire

M. Ballin est le rapporteur de l'avance sur la subvention 2012 à verser.

Y a-t-il des remarques ou des questions à M. Ballin ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Bonsoir.

Je vois que M. Dubois n'est pas là ce soir, mais je pense qu'il y aura quelqu'un qui pourra me répondre concernant la subvention de 11 200 euros : pourquoi, en fait, cette demande de subvention ? Qu'est-ce qui justifie, en fait, ces 11 200 ?

M. le Maire

Monsieur Ballin, j'imagine que l'on est dans un niveau de détail.

M. Ballin

On attendait que Baptiste réponde ! (*Rires.*)

Je ferai redemander effectivement à Baptiste, mais cela fait partie de l'association et du besoin de financement de trésorerie. Je pense qu'il n'y a rien de particulier.

M. Ranji

J'imagine que, si on demande 11 200 euros, ce qui, dans le budget de la Ville, n'est pas grand-chose, certes, mais c'est que... enfin, je voulais savoir simplement qu'est-ce qui justifiait, en fait, qu'ils aient besoin de trésorerie avant qu'il y ait la subvention annuelle classique ?

M. le Maire

Parce que souvent ces associations sont de petites associations qui n'ont pas un niveau de trésorerie très important. D'ailleurs, nous y veillons assez. Je ne vous cache pas que, quand vous parlerez de trésorerie à M. Dransart, il vous fera des gros yeux noirs. D'ailleurs, il chasse la trésorerie du club sportif. Donc, c'est pareil avec Baptiste Dubois dans sa délégation.

On me fait passer un papier comme quoi il s'agit d'une avance pour le paiement de fonctionnement sur les charges salariales. Ce n'est pas une augmentation de la subvention. Comme nous, nous allons voter notre budget en mars, il faut bien qu'ils paient les gens entre janvier et mars.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

2.3 - Fixation de taxes, redevances et tarifs divers pour 2012

M. le Maire

M. Ballin est toujours rapporteur du tout petit dossier sur les taxes, redevances, tarifs divers, comme chaque année : des pages et des pages de tarifs !

Avez-vous des questions à M. Ballin ? Ou à d'autres parce que c'est quand même très éclaté, tous les sujets, on peut dire cela.

Vous partagerez la charge ! Très bien.

Pas de remarques à M. Ballin ?

Si. Monsieur Fouliard, allez-y !

M. Fouliard

Je voulais intervenir sur le quotient familial sur la restauration scolaire ; assez brièvement parce que j'ai l'impression de revivre un moment que l'on a déjà tous vécu ensemble.

Il y a des petits efforts qui sont faits. On les salue, c'est bien. Cela bouge un tout petit peu, mais, pour autant, je tiens à resigaler notre regret sur la méthode, encore une fois, puisqu'on a reçu les documents pour ce Conseil Municipal vendredi dernier. J'étais opportunément convoqué à une Commission affaires scolaires lundi soir où on devait traiter de ce sujet-là. Heureusement, grâce au fait que c'était à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, j'avais les éléments pour préparer un tant soit peu la réunion.

Encore une fois, les membres de la Commission affaires scolaires n'ont pas été mis à contribution sur ce dossier.

Je l'ai dit, il y a des progrès, mais le taux de réduction entre la tranche supérieure et la tranche inférieure est de 52 %, contre 60 % avant, alors que la plupart des quotients familiaux en la matière sont à 80 %. Le prix plancher est à 2 euros ; certes, c'est mieux que 2,74, on sera tous d'accord là-dessus. Je rappellerai juste que, dans la plupart des communes, il est de 1 euro et moins, et que, Monsieur Juvin, en tant que conseiller général, vous avez voté un quotient familial, avec une tranche inférieure de 46 centimes d'euro pour les collèges du 92.

Et puis, j'attirerai juste votre attention sur... certes, on a bien vu que l'on fusionnait les deux tranches inférieures et que l'on créait une tranche supérieure. Pour autant, par rapport aux éléments qui nous ont été communiqués il y a un peu plus de six mois sur l'ancienne grille – parce que, malheureusement, on les a eus depuis, mais les éléments sur cette nouvelle grille ne nous avaient pas été communiqués –, je tiens à stipuler que 14 % des foyers garennois, seulement 14 % des foyers garennois, sont sur les 8 tranches inférieures. On rappelle que l'on est en train de parler de 12 tranches. Donc, les 8 tranches inférieures, si on peut dire : 14 %. 84 % sur les quatre dernières tranches. Et sur les deux dernières tranches : 40 %. Il n'y a pas besoin d'être mathématicien ou analyste pour se rendre compte que cette grille, de toute évidence, n'est pas adaptée à la sociologie de La Garenne-Colombes. Et, en plus, même sans parler de sociologie, il suffit, encore une fois, d'aller voir ce qui se fait dans les autres communes pour constater que cette grille n'est pas en phase avec ce qui se fait partout ailleurs.

Encore une fois, vous avez probablement raison contre les autres, mais, en tout cas, les chiffres là sont parlants et les modifications qui nous sont soumises ce soir ne sont que cosmétiques.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas une question, c'est une affirmation identique à l'année dernière.

Je remarque simplement qu'il y a un quotient familial. De toute façon, il n'y a pas un seul quotient familial qui se ressemble d'une commune à une autre. Par définition, les gens calculent tous un peu différemment.

Le quotient familial existe à La Garenne-Colombes. Voilà ! Il ne vous convient pas, mais c'est un quotient familial. Il y a peut-être... Il y a sûrement d'autres... Il y a évidemment, pas sûrement, d'autres formules de calcul, mais c'est celle que nous avons choisie et nous l'avons d'ailleurs corrigée. Jean-Philippe et Monique ayant travaillé avec Laurent Montagnon et Nicolas Shu*, nous l'avons modifiée cette année, pour la rendre plus équitable.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Comme mon collègue Vincent Fouliard, je souscris à son analyse. Effectivement, nous redisons les choses, donc on va simplement se contenter de les rappeler.

Effectivement, si vous appelez cela « quotient familial » et que vous dites que cela diverge d'une commune à l'autre, La Garenne-Colombes par rapport aux autres communes, cela diverge très fortement par rapport aux autres. Vous avez, franchement... Si vous aviez le souci de l'originalité, vous avez réussi votre objectif.

Je voudrais revenir sur la méthode de travail. Vous venez de dire Monique Mangeard, Laurent Montagnon, ils ont réfléchi, ils ont travaillé et ils proposent cela.

Nous, ce que l'on propose, Vincent Fouliard comme moi-même, c'est de travailler ensemble. Quand vous convoquez une Commission des affaires scolaires, alors que le document est déjà acté et déjà déposé, la Commission des affaires scolaires ne joue plus son rôle de lieu d'échanges, qui vous autorisent, après, à prendre ou pas les propositions qu'on fait. Vous ne le faites pas. Cela, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que ces commissions ne jouent pas le rôle qu'elles devraient jouer, qu'elles jouent dans les autres communes. Et le summum, c'est de fixer ces commissions dans la période où on est en train de préparer le Conseil Municipal, dans laquelle on n'a que cinq jours francs pour le préparer.

Donc, je vous demande vraiment que ces commissions jouent leur rôle, qu'elles se réunissent avant la réunion de la majorité qui précède chaque Conseil, de telle manière que les présidents de ces commissions rapportent à la majorité municipale les éventuelles bonnes idées ou pistes à creuser et que, après, vous le faites ou vous ne le faites pas, c'est vous qui êtes aux affaires, mais, au moins, donnez-vous cette chance-là.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ? Bon, écoutez, très bien !

Monsieur Conway, j'ai deux choses à vous dire, très tranquillement.

La première, c'est que cela fait maintenant trois ans que vous êtes conseiller municipal. Vous nous dites : « Il faut que l'on fasse des propositions », « Il faut que l'on fasse des propositions. » Eh bien, allez-y ! Voilà ! Vous avez les données, vous avez des chiffres, faites des propositions ! Cessez de dire : « Il faut que vous nous laissiez faire des propositions », faites-les. Rien ne vous interdit de faire des propositions. Simplement, comme nous ne les voyons pas arriver, nous travaillons nous aussi.

Le deuxième point, c'est que vous n'êtes pas satisfait de l'organisation des commissions municipales. J'entends bien, mais nous organisons le 12 décembre une réunion de la Commission des affaires scolaires et vous ne venez pas. Excusez-moi, mais il y avait des gens qui étaient présents. Je ne sais pas, il y avait quatre, cinq personnes qui étaient présentes, qui ont fait l'effort de venir. Je comprends que vous ayez un empêchement, ce n'est vraiment pas le souci. Nous avons tous des vies occupées. Donc, la question n'est pas là, mais si vous ne venez pas à la commission, ne venez pas nous dire ensuite, après : « Oui, les commissions ne se réunissent pas assez souvent ! » Je veux dire que, dans son affirmation, on prend en compte ses propres... je ne veux pas dire insuffisances, ce n'est pas cela que je veux dire, mais ses propres... ni manquements... indisponibilités, le fait que l'on n'est pas aussi disponible que l'on souhaiterait l'être, c'est ce que je voulais dire.

Je vous ai entendu, nous allons donc passer au vote.

Vous avez déjà pris la parole, mais allez-y, c'est toujours un plaisir de vous entendre !

M. Conway

Je vous remercie, parce que je vais préciser.

Si vous voulez, « faire l'effort de venir à une commission » avec nos contraintes, rappelons que cette commission était fixée à 6 heures ou 6 heures et quart le lundi.

M. le Maire

Mais vous préféreriez qu'elle soit fixée à quelle heure ?

M. Conway

Comment ?

M. Conway

C'est quoi votre problème ? C'est trop tôt ou trop tard ?

M. Conway

C'est trop tôt, *a priori*.

M. le Maire

Oui, mais nous avons des agents municipaux qui... Oui, c'est complexe quand même.

M. Conway

Oui, mais c'est surtout le point que, si vous voulez, cela vaut le coup de se déplacer quand on va apprendre quelque chose. Là, les documents, je les avais.

M. le Maire

M. Fouliard a appris des choses, manifestement ! Puisqu'il a fait une analyse précise des choses.

M. Conway

Vous lui demanderez, moi je parle en mon nom. Quand vous avez des documents qui sont déjà déposés et que c'est fait, je ne vais pas, dans une semaine chargée... parce que je rappelle que c'est la semaine dans laquelle on prépare la réunion de ce soir. Je vous rappelle que, ce même jour, ce lundi 12, j'ai dû aller plus tard au travail pour passer consulter les documents qui n'étaient disponibles que le lundi matin, parce que vous les déposez, l'ordre du jour et les documents, vous les déposez après la fermeture de la mairie pour le week-end.

Je vous dis : du point de vue organisation, ne dites pas que vous êtes en train de prendre en compte de manière à faciliter le travail de création collective.

M. le Maire

Monsieur Conway, on va arrêter là, mais, très franchement, si vous voulez être maire de La Garenne-Colombes ou d'une autre ville, il ne faut pas avoir peur de travailler non seulement durant les cinq jours qui précèdent le Conseil Municipal, mais tout le temps. Enfin, bref !

Écoutez, je vous ai entendu

M. Conway

Non. C'est simplement : si j'étais maire, je veillerais à ce que vous puissiez participer aux commissions.

M. le Maire

Oui, sans aucun doute !

Si j'étais dans l'opposition, si je n'étais que conseiller municipal, et je l'ai été pendant très longtemps, conseiller municipal, je peux vous assurer que j'essayais de m'arranger pour venir aux commissions, même si c'était difficile. Et parfois, je n'y arrivais pas parce que c'est comme cela, mais ne venez pas me dire que... ne venez pas me donner des leçons d'organisation des commissions quand vous ne venez pas aux commissions. Voilà !

Alors, maintenant, que vous n'avez pas le temps, c'est un fait, mais voilà, vous n'avez pas le temps, point ! Ce n'est pas notre souci. S'il fallait que je demande à chacun quand il est libre pour faire une commission, on ne l'organiserait jamais. On fixe des commissions et puis vous venez. Écoutez, c'est cela, la vie politique.

M. Fouliard... écoutez, je vous en prie !

M. Fouliard, qui travaille probablement autant que M. Conway, était là à la commission.

Vous avez fait l'effort de venir, Monsieur Fouliard, vous.

M. Fouliard

Oui, mais pour que les commissions puissent se réunir, il y a un quorum, il faut qu'on puisse être...

M. le Maire

Donc, vous êtes venu et c'est très bien.

M. Fouliard

Oui, moi, je suis venu, d'accord, mais...

M. le Maire

D'expliquer à M. Conway comment on fait.

M. Fouliard

M. Conway est quand même juste, c'est-à-dire que plus tôt on est prévenu et plus il y a une approche ouverte sur l'ordre du jour et sur la date, plus on a de chances de réunir tout le monde, c'est tout.

M. le Maire

Bien sûr. Et c'est très bien, Monsieur Fouliard, d'avoir fait l'effort de venir. Je trouve cela très bien.

Quand on fait de la politique, on se libère. Cela prend du temps, il n'y a pas de secret.

On va passer au vote, cette fois-ci.

Pas de remarques particulières ? Donc on vote globalement. Qui est contre ? Voilà, 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARFAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL, CONWAY.

Ressources humaines

2.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

M. le Maire

M^{me} Juvin-Marleix est rapporteur. C'est une modification du tableau des emplois.

Est-ce que vous avez une question à lui poser ? Pas de question à lui poser ?

Monsieur Macé ! Si, je me disais : « Cela, c'est pour M. Macé ! »

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, bonsoir.

Est-ce que vous pourriez nous indiquer dans quels services sont prévus les neuf postes d'adjoints administratifs ? Parce que, dans les autres, on a une indication de service...

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, vous avez les réponses pour les deux derniers. Donc, votre question ?

M. Macé

Voilà, c'est pour cela que je dis, dans les deux derniers, mais les neuf premiers ?

M^{me} Juvin-Marleix

Alors, vous avez de quoi noter, Monsieur Macé ?

Finances, voirie, ressources humaines, police municipale, restauration-réception-logistique et CTM.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame.

D'autres questions ? Pas d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports (ML)

3.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour les Festivités Garennoises

M. le Maire

M. Dransart soutient la demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour les Festivités garennoises. Vous avez le dossier.

Y a-t-il des remarques particulières ? Des questions ? Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

3.2 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'opération 2012 « une ville, un sport, un champion »

M. le Maire

Parfait, toujours M. Dransart. « Une ville, un sport, un champion » : évidemment, le champion, c'est Jean-François Dransart !

Y a-t-il des questions à M. Dransart ? Pas de questions. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

3.3 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour la manifestation « la ferme à la ville » prévue le dimanche 11 mars 2012

M. le Maire

M. Dransart passe du statut de champion à celui de fermier !

Y a-t-il des questions sur la ferme à La Garenne-Colombes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

IV - Pôle Services Techniques

Urbanisme

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - approbation du compte rendu financier annuel 2011

M. le Maire

Avez-vous des questions sur ce compte rendu ? Pas de questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voudrais juste vous rappeler, Monsieur le Maire, comme l'année dernière, notre demande qui était de mettre en place, dans les plus brefs délais, une commission visant à établir des règles de bonne pratique et à suivre les procédures de rachat dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe, afin de cesser avec votre politique de sous-évaluation des biens des habitants des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres remarques ou des questions ?

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

J'avais une question. J'ai peut-être manqué d'attention justement en Commission Affaires scolaires lundi soir, mais on ne sait jamais : sur l'extension de l'école Guest, il est mentionné que ce sont neuf classes provisoires. Ce n'est pas ce que j'avais compris lundi soir. Est-ce que vous pouvez m'éclairer sur ce point ?

M. le Maire

Il y a deux phases. Allez-y !

M^{me} Raimbault

Il y a neuf classes qui sont prévues, n'est-ce pas, dont trois, en tout cas, définitives au niveau de l'école maternelle. Les six, c'est à voir, pour l'instant, donc ce n'est pas vraiment provisoire.

M. Fouliard

Mais ce n'est pas définitif non plus ?

M^{me} Raimbault

Pour l'instant, on attend l'étude, c'est ce que je vous ai expliqué au moment de la Commission des affaires scolaires. On attend l'étude de l'architecte, mais on a neuf classes qui sont prévues pour 2013, cela, c'est certain. Après, 2017...

M. Fouliard

D'accord, neuf classes pour 2013, mais en termes d'infrastructures, le provisoire et le définitif, la différence, quelle est-elle ?

M^{me} Raimbault

Il y a quatre places en « préfa » qui sont prévues. Le reste, c'est du solide.

M. le Maire

Merci, Madame.

D'autres questions ? Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. 5 contre.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL, CONWAY.

4.2 - Modification de la convention publique d'aménagement (avenant n° 5) conclue entre la Ville et la SEM 92 pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe,

M. le Maire

Cela fait suite à un débat que nous avons déjà eu ici.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vous êtes contre, j'ai bien compris, n'ayez crainte ! Ce n'est pas parce que c'est Noël !

30 voix pour : MM. JUVIN, PERRÉE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJIL, CONWAY.

V - Divers

5.1 - Décisions

N°2011/257 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Logipol + utilisé par la police municipale.

N°2011/258 : Prémption propriété 37 Bd National cadastrée section D numéro 270, déclaration du greffier du Tribunal de Grande Instance de Nanterre enregistrée en mairie le 27 septembre 2011, vente d'un appartement (lot 6) et d'une cave (lot 15).

N°2011/259 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, la gestion, l'exploitation et l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes.

N°2011/260 : Décision rectificative à la décision n°2011/253 relative au marché à procédure adaptée concernant la fourniture, en achat et en location, la création et la pose de décors et décorations lumineuses pour les fêtes de Noël de la Commune de La Garenne-Colombes.

N°2011/261 : Avenant n° 2 au marché n° MAPA/DSIT/06/04 relatif à l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions noir et blanc et/ou couleur.

N°2011/262 : Avenant n° 1 au contrat de mise en location à usage commercial de l'immeuble sis 11 rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions du Maire ? Pas de questions sur les décisions du Maire ? Merci.

Je ne veux pas de remerciements !

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Allez-y, qui veut prendre la parole ?

Monsieur Macé, vous voulez commencer ? Ou Monsieur Fouliard, ou Monsieur Ranji, ou Monsieur Conway, je vous en prie ?

Qui prend la parole, d'abord ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ? C'est laquelle ? Parce que, là, je suis noyé ; il y a un tsunami de questions !

M. Macé

Question orale qui avait été posée pour le Conseil du 24 novembre.

M. le Maire

Alors, allez-y, cela parle de quoi ?

M. Macé

Cela parle de Renan.

M. le Maire

Oui.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les parents d'élèves de l'école élémentaire Renan s'inquiètent des nuisances sonores et de la sécurité des élèves durant le chantier de l'immeuble de bureaux, place de Belgique, qui a débuté depuis la présente rentrée scolaire.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur les mesures que vous comptez prendre et que vous allez demander au constructeur pour remédier à cette situation.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Effectivement, cette question a été posée il y a longtemps, puisque la question est désormais résolue. Des mesures ont été actées et prises après une réunion que j'ai eue avec les parents d'élèves, organisée par Monique Raimbault. Des capteurs sonores ont été installés sur le site, un mur antibruit a été construit, un numéro unique a été donné à la directrice de l'école qui peut contacter ainsi le chef de chantier dès qu'il y a un problème et, enfin, les « points-écoles » ont été modifiés afin de garantir la sécurité des enfants.

Je crois savoir, M^{me} Mangeard m'en a dit un mot, ainsi que la directrice, que les parents d'élèves et l'école nous ont fait part de leur satisfaction récemment.

Merci.

Point suivant ?

J'ai dit qui ?

M^{me} Mangeard, pardon ! (*Fires*)

J'aurai vraiment une difficulté ! Il y a une blonde et une brune, oui, mais cela...

Allez, question suivante !

Monsieur Macé, vous en avez d'autres ou pas ?

M. Macé

Oui, je vous demande... Donc, toujours question orale au Conseil du 24 novembre : je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil Municipal le montant par restauration scolaire des crédits annuels alloués aux ateliers organisés durant le temps de midi, en précisant ces chiffres depuis l'année scolaire 2008-2009.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci.

Les activités sur le temps du midi sont choisies par les directeurs d'école et ne se déroulent, on est bien d'accord, que dans les écoles élémentaires entre 11 heures 30 et 13 heures 5. Le montant attribué par école est simplement fonction de l'effectif de la restauration scolaire : entre 200 et 300 enfants, 3 920 euros et, au-delà de 300 enfants, 5 320 euros.

Évidemment, une révision est faite chaque année et ces sommes, qui portent sur l'embauche de personnels, sont gérées directement par la Direction des ressources humaines et, bien sûr, un état des comptes est envoyé chaque mois au directeur de chaque établissement scolaire.

Monsieur Macé, vous en avez une troisième ?

M. Macé

Toujours Conseil Municipal du 24 novembre : la réglementation prévoit dorénavant qu'un jardin du souvenir soit réalisé dans chaque cimetière à compter du 1^{er} janvier 2013. Cela veut dire que notre commune devra s'en doter d'un durant l'année 2012 pour se conformer à la loi. Dans le cadre du budget 2012, nous demandons que les travaux soient inscrits et que ce nouveau lieu bénéficie de

l'aménagement voulu, à présenter pour validation à la commission municipale adéquate. Êtes-vous d'accord avec cette demande conforme à la législation ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Si vous me demandez si je suis d'accord avec une demande conforme à la législation, je vous répondrai « oui ».

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres... C'est fini pour M. Macé, je crois ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

Pardon, excusez-moi !

M. Macé

Toujours Conseil Municipal du 24 novembre : ...

M. le Maire

Vous étiez très bavard, ce jour-là !

M. Macé

... afin que les élus municipaux puissent s'organiser et planifier leur emploi du temps, je vous demande de...

M. le Maire

12 janvier et 20 janvier !

M. Macé

Attendez !

... je vous demande de communiquer dès à présent le calendrier des différentes manifestations de vœu du mois de janvier 2012 organisées par la Ville.

Et je pense qu'il y a plus de deux dates.

M. le Maire

12 janvier, les vœux aux personnalités, et 20 janvier, les vœux au personnel.

M. Macé

Il y a d'autres dates.

M. le Maire

Organisées par la Ville, je ne suis pas certain, non.

M. Macé

Les cultes ?

M. le Maire

Ce n'est pas encore fixé. Les deux fixées, c'est 12 janvier et 20 janvier.

M. Macé

De mémoire, il y a aussi les facteurs.

M. le Maire

Je n'ai que deux dates fixées : 12 et 20 janvier.

M. Macé

Je retire ma question qui concernait le Noël de chaque structure petite enfance, tout en remarquant tout de même que nous souhaiterions, pour l'année prochaine – parce que je pense que cette année, c'est terminé –, être informés de l'organisation du Noël des enfants des crèches, pour pouvoir y participer, comme j'imagine, Monsieur le Maire et Madame Fommarty, vous le faites.

M. le Maire

Merci.

Bien entendu.

Sachez toutefois que ce n'est pas nous qui organisons cela, c'est chaque crèche et ce sont les crèches qui nous informent elles-mêmes de leurs dates. Moi-même, je ne suis informé que par les crèches.

Monsieur Fouliard, je crois ?

M. Macé

Attendez, moi, la dernière : par rapport à ce Conseil Municipal...

M. le Maire

Encore une ? Mais vous me dites sans arrêt qu'il y a une dernière !

M. Macé

Pour le Conseil du 24 novembre.

Maintenant, Conseil de ce soir.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2011 prévoit le relèvement du taux réduit de TVA. Celui-ci passerait de 5,5 à 7 %. Ce taux réduit de TVA s'applique à tous les produits et les services, à l'exception des produits de première nécessité, notamment l'alimentation. Cette disposition va pénaliser directement les finances locales, sans qu'aucune concertation n'ait été menée.

En ce qui concerne notre ville, seront particulièrement touchés l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, et les équipements culturels.

Ces nouvelles dispositions représentent, en finale, une nouvelle charge pour les communes et donc un surcoût à financer.

Les élus de gauche du Conseil Municipal de La Garenne-Colombes s'associent au mouvement de protestation contre la modification du taux de TVA et considèrent que la culture n'est pas une marchandise, mais un bien de première nécessité, qu'il est nécessaire de valoriser et de protéger.

Nous vous demandons d'approuver une résolution pour protester contre cette mesure et maintenir le taux à 5,5 % de TVA pour tout ce qui relève de la culture en particulier.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Comme vous le savez, le Conseil Municipal ne vote pas les taux de TVA et je vous invite à vous faire élire à l'Assemblée nationale afin de plaider cette cause.

Y a-t-il d'autres questions, Monsieur Macé ?

Non, cette fois-ci, c'est M. Fouliard...

Ah, si ? Vous en aviez une autre, non, Monsieur Macé ?

Non, pardon, excusez-moi, c'est M. Fouliard.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Nous sommes encore le 24 novembre : chaque année le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour la préparation du budget primitif 2012. Nous voudrions connaître le contenu du dossier de demande de subvention : formulaire type à remplir, document à communiquer, quels sont les éléments demandés sur la présentation de la nature de la demande, l'éventuel placement de fonds financiers, le détail des emplois à payer. Enfin, pouvez-vous nous préciser à quelle date ces documents doivent être rendus, ainsi que le processus d'instruction de ces demandes ?

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Le dossier actuellement en vigueur a été établi conformément aux recommandations de la CIVA et, évidemment, globalement, les éléments qui peuvent être joints à la demande doivent être le projet et les actions envisagées pour 2012, ceux réalisés en 2011, c'est-à-dire le rapport moral du président, le PV de la dernière assemblée générale, le rapport financier du trésorier et, évidemment, toute annexe jugée utile à l'instruction de la demande.

Ces demandes doivent être faites avant le 31 janvier et, naturellement, les associations qui sont demandeuses sont accompagnées par les élus en charge de la délégation relative à la demande et par les services, bien entendu. C'est ensuite l' élu en charge du suivi des demandes qui fait une proposition au Conseil Municipal.

Voilà le processus tel qu'il existe aujourd'hui.

Monsieur Fouliard, d'autres questions ?

M. Fouliard

Oui, toujours une question qui était posée pour le Conseil Municipal du 24 novembre : lors du dernier... donc l'avant-dernier Conseil Municipal, je vous ai interrogé sur les restrictions d'accès à la restauration scolaire sur notre commune. Le flou de votre réponse me contraint à vous interroger de nouveau.

Il est confirmé, c'est sur le site de la Ville, notamment que les parents en recherche d'emploi ne pourront faire déjeuner leurs enfants à la cantine que plus de deux fois par semaine, exclusivement sur dérogation. Certes, ils ne sont pas écartés d'office, mais il est clair qu'ils n'ont pas accès à ce service public, financé par l'ensemble de nos administrés, librement comme les parents qui travaillent.

Je réaffirme ici notre désaccord profond sur de telles pratiques, dont plusieurs jurisprudences établissent l'aspect discriminatoire.

En outre, je suis surpris que soit brandi sur ce sujet l'argument du manque de places. Dans une commune où, très récemment, une nouvelle école a été ouverte et d'autres, agrandies, il est très étonnant de constater que l'on puisse encore se plaindre d'un manque de places. Cela signifierait-il que ces travaux ou la sectorisation auraient été pensés trop vite ?

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de nous dire si notre Ville compte conserver ce système de sélection à l'accès des cantines scolaires, mais également comment vous comptez prendre en compte, puis remédier à ce problème de places, pour permettre un accès libre à nos cantines scolaires.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, aucun enfant – aucun enfant ! –, qu'il soit enfant de chômeur ou pas, d'ailleurs, n'est refusé à la cantine. À ce jour, aucun enfant, je le répète, n'est refusé à la cantine, si la demande est faite. Toute demande de cantine est acceptée.

Je voudrais que l'on cesse de vouloir voir le mal là où il n'y est pas ; je voudrais que l'on cesse de créer des sujets qui n'en sont pas.

À titre informatif, 90 à 95 % des enfants aujourd'hui déjeunent à la cantine.

Monsieur Fouliard, une autre question ?

M. Fouliard

Toujours une question qui était pour le Conseil Municipal du 24 novembre : il y a quelques semaines, une petite partie des barrières entourant le marché des Vallées a été repeinte. Pour des raisons inconnues, ces travaux ont été interrompus. Or, l'état de ces barrières, en général, dont la peinture est désormais quasi disparue, nécessiterait une remise en état général. Pouvez-vous nous indiquer si cela est prévu ?

Merci.

M. le Maire

Oui.

La question suivante, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Oserais-je demander quand, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Avant la fin de l'année.

M. Fouliard

Il faudra faire vite, quand même ! (*Rires.*)

M. le Maire

Je ne vous ai pas dit laquelle ! (*Rires.*)

M. Fouliard

On est toujours le 24 novembre : je souhaitais revenir sur votre réponse à ma question orale relative au projet d'acquisition de l'immeuble situé 27, rue Joseph-Froment. La déclaration d'intention d'aliéner déposée le 27 juillet 2010 s'élevait à 4,8 millions d'euros. Pouvez-vous nous indiquer le montant estimé par les services des Domaines, ainsi que l'état du descriptif de l'immeuble visité ?

D'autre part, vous nous indiquez avoir sollicité l'office HLM des Hauts-de-Seine. D'autres bailleurs sociaux ont-ils été sollicités ?

Enfin, il est surprenant de constater que vous découvriez le prix de l'immobilier dans notre ville, en estimant qu'un montant de 5 300 euros le mètre carré SHON est, entre guillemets, « considérable », je vous cite. Encore un effort, Monsieur le Maire, et vous prendrez toute la mesure des difficultés de nos concitoyens pour se loger et enfin entreprendre une véritable politique de logements accessibles à tous et non pas à une minorité.

Sur cette question, les élus de gauche du Conseil Municipal ont fait de nombreuses propositions, restées jusqu'à ce jour lettre morte, comme, par exemple, les acquisitions-réhabilitations d'immeubles anciens dégradés, les 30 % de logements sociaux dans chaque opération immobilière assurant de ce fait une véritable mixité sociale et les opérations d'accession sociale à la propriété.

Merci de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

L'immeuble du 27, Froment, appartient à une SCI qui a fait effectivement l'objet du dépôt d'une DIA en juillet 2010 au prix de 4,8 millions. La Ville s'est déclarée intéressée par l'acquisition de ce bien et a sollicité alors l'intervention dans le dossier de l'office HLM des Hauts-de-Seine, soucieux d'intervenir dans ce type d'opération. Les Domaines ont visité les lieux et, au regard du standing de l'immeuble et du coût d'acquisition induit par celui-ci, l'office HLM n'a pas souhaité acquérir, parce que tout simplement les critères de financement traditionnel du logement social n'étaient pas réunis en l'espèce, et l'estimation des Domaines n'a pas été rendue.

Nous n'avons pas sollicité d'autres bailleurs sociaux, car l'OPD 92 a indiqué que ces critères de logement social n'étaient pas réunis, en l'occurrence.

Finalement, la vente n'a pas eu lieu.

Finalement, la vente n'a pas eu lieu, pour des raisons que nous ne connaissons pas et, d'ailleurs, que nous n'avons pas à connaître. Le propriétaire fait ce qu'il souhaite faire. Il est maintenant, semble-t-il, question de vendre le bien à la découpe, ce qui est aussi son droit, et nous avons reçu quelques DIA depuis le mois de juillet 2011 dont trois pour des appartements et une pour un local commercial.

Nous n'avons manifestement pas la même vision de l'équilibre social, Monsieur Fouliard, j'en suis d'accord. Régulièrement, dans vos projets, vous proposez un taux de logement social qui soit porté à 30 ou 40 % à La Garenne-Colombes. Je rappelle simplement que l'on m'a rapporté, mais là aussi, je le dis avec prudence parce que ce ne sont que des faits qui m'ont été rapportés, qu'un membre proche de l'opposition, habitant dans un immeuble racheté par l'office HLM des Hauts-de-Seine et qui, pourtant, portait, comme

l'opposition la porte habituellement, la volonté de créer des logements sociaux, s'est trouvé fort en colère quand l'office HLM a fait acheter ces logements pour en faire des logements sociaux.

Comme quoi, cet objet est un sujet effectivement éminemment complexe !

Nous passons donc...

Monsieur Fouliard, je crois que vous n'avez plus de questions ?

Si ? Non ? Ah si ? Ah non ?

M. Fouliard

Si, parce que maintenant on est le 16 décembre, ça y est !

M. le Maire

Le temps passe !

M. Fouliard

Oui, donc j'attaque le 16 décembre.

Par *mail* du 15 novembre, Monsieur le Maire, je vous transmettais la requête d'une institutrice garennoise concernant une demande de subvention ou d'aide matérielle pour sa participation à une action humanitaire au Sénégal. Cet événement baptisé « Sénagazelle » a lieu tous les ans, en février et en avril. C'est une course à pied par étapes, 100 % féminine, qui se déroule sur une semaine. À chaque arrivée d'étape, est organisée une action pour les enfants en leur apportant du matériel scolaire.

Ici, à La Garenne-Colombes, cette institutrice mène une action pédagogique pendant toute l'année scolaire avec sa classe autour de ce projet. Elle se propose également de raconter cette expérience à son retour dans le Bulletin municipal.

1 500 euros, c'est le budget total de sa participation à la course. Ce montant couvre toutes les dépenses : billet d'avion, logement, nourriture sur place et eau.

Comme c'est le cas désormais pour l'ensemble des *mails* que nous vous adressons, je n'ai pas eu de réponse, ni à mon *mail* du 15 novembre, ni à ma relance du 26 novembre.

Je vous demande donc une nouvelle fois ici si vous comptez apporter un soutien financier ou matériel à ce projet original.

Merci.

M. le Maire

Merci, cher Monsieur.

Le projet « Sénagazelle » que vous avez porté à ma connaissance est une démarche effectivement de solidarité dont on ne peut que saluer l'initiative. Toutefois, comme vous le savez aussi, la Ville de La Garenne-Colombes ne finance que des actions à destination directe des Garennois et si l'institutrice, dont vous vous êtes fait le porte-parole, m'en faisait la demande, bien entendu, je m'arrangerais pour que ce projet puisse être éventuellement soutenu auprès du Département des Hauts-de-Seine qui finance, je crois, certaines actions humanitaires à l'international, afin de l'accompagner dans sa démarche.

Quoi qu'il en soit, une parution de son expérience, si elle le souhaitait, dans le Bulletin municipal, serait, de toute façon, tout à fait envisageable.

Je vous remercie.

Monsieur Fouliard encore ou pas ?

M. Fouliard

La dernière pour le 16 décembre : je vous remercie d'informer le Conseil Municipal des conséquences qu'a ou pourrait avoir la liquidation de Dexia sur le bail emphytéotique de l'école Jean-Jerphanion.

Merci.

M. le Maire

Monsieur Fouliard, j'ai lu effectivement, ici et là, que certains suggéraient que le bail emphytéotique de l'école Jerphanion serait en danger et la Ville de La Garenne-Colombes avec lui.

En réalité, je connais cette attitude politicienne qui consiste à créer du problème là où il n'y en a pas. Ce que je peux vous confirmer, c'est que, premièrement, Dexia n'est pas en phase de liquidation ; deuxièmement, l'école est construite et livrée ; et, troisièmement, dans tous les cas, s'il y avait reprise de tout ou partie de l'activité de Dexia, les obligations de l'emphytéote seraient transférées tout simplement, sachant, quatrième point, et c'est évidemment l'élément fondamental, que le risque d'exploitation dans un BEA porte sur eux, pas sur nous. C'est le principe, puisque nous payons un prix contractuel pour un service contractuel.

Je vous remercie, Monsieur Fouliard.

C'est tout, Monsieur Fouliard ? Non ? Très bien. Merci infiniment.

Pas d'autres questions orales ?

Si, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Si, j'en ai une. Moi, elle est double. Elle est 24 novembre plus aujourd'hui, 16 décembre donc : Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal en date du 24 novembre, j'avais transmis une question et M. Juvin avait fait le choix de ne pas y répondre.

Je vous la lis pour pouvoir la modifier : « *Dans la continuité de la question que je posais ici même lors du dernier Conseil Municipal, donc l'avant-dernier Conseil Municipal, et étant attaché, comme vous tous, au devoir civique que représente la participation de tous les citoyens au vote républicain, je vous propose de mettre en place une campagne d'affichage pour l'inscription sur les listes électorales sur les panneaux administratifs, sur les panneaux d'affichage lumineux, en plus de ce qui a déjà été fait.*

Toujours dans le cadre de cette démarche, pourriez-vous, Monsieur le Maire, faire ouvrir la Mairie le samedi 31 décembre de 14 heures à 18 heures du service concerné afin que les derniers retardataires puissent s'inscrire sur les listes électorales ? »

En effet, donc suite à cette question, une campagne d'affichage a été entreprise, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant subsiste la question de l'ouverture de la Mairie le samedi 31 décembre de 14 à 18 heures du service d'état civil. Pouvez-vous donc nous informer sur les suites que vous comptez donner à cette demande ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci infiniment.

Monsieur Ranji, j'avoue que je n'avais pas votre question parce que j'avais compris que vous l'aviez retirée. C'était l'intitulé de votre *mail*.

Calmez-vous, tout va bien, Monsieur Ranji ! Calmez-vous ! Je sais que, ce soir, vous n'avez pas beaucoup parlé, mais bon !

Je vais y répondre bien volontiers parce que c'est un sujet très traditionnel. Chaque année, nous faisons de la publicité pour que les gens s'inscrivent sur les listes électorales ; ce que nous avons fait cette année, comme vous l'avez d'ailleurs aimablement rappelé ; ce que nous continuerons à faire dans les derniers jours de l'année, comme nous le faisons chaque année, en particulier sur les panneaux électroniques et le site Internet de la Garenne.

Quant au 31, traditionnellement, la Mairie sera ouverte jusqu'à 12 heures 30, comme il est de tradition le samedi, pour que les gens puissent venir tranquillement s'inscrire.

Voilà ! Merci, Monsieur Ranji.

C'est fini, Monsieur Ranji, je crois ?

Monsieur Houtart, vous aviez une question, je vous en prie ?

M. Houtart

Tout à fait.

Monsieur le Maire, chers collègues, le 15 novembre dernier, la société PSA, un des fleurons de l'industrie automobile française, annonçait un plan de restructuration de ses effectifs en France. Le site de Recherche & Développement de PSA à La Garenne-Colombes avait été cité comme « entité devant faire l'objet d'une suppression de postes ».

En cette période de crise économique que nous traversons depuis plusieurs mois, la préservation des emplois est plus que jamais cruciale.

Aussi, pouvez-vous nous informer du devenir du site PSA à La Garenne-Colombes ? Les emplois de PSA à La Garenne-Colombes et la pérennité du site dans son ensemble sont-ils menacés ?

Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Il est vrai que, là aussi, des rumeurs, probablement mal... nourries par une mauvaise compréhension ou connaissance des choses et, évidemment, jamais par une volonté de créer un trouble – c'est toujours le propre de la rumeur –, ont laissé penser que le site PSA de La Garenne-Colombes allait être touché par les mesures que le groupe vient d'annoncer. La direction de PSA nous a confirmé qu'aucun collaborateur – aucun collaborateur ! – travaillant actuellement au sein du centre de Recherche & Développement de La Garenne-Colombes ne ferait l'objet d'un licenciement.

Elle nous a également affirmé que, pour elle, l'importance stratégique du site de La Garenne-Colombes, qui est un des cœurs de l'innovation de la société, avec ceux de Sochaux et Vélizy, eh bien, que ce site de La Garenne-Colombes et son importance stratégique étaient confirmés pour le groupe PSA. La pérennité du site de La Garenne-Colombes nous a été assurée par la direction, suite aux informations qui ont été rendues publiques il y a maintenant trois semaines.

Je vous remercie infiniment, mes chers collègues. Je crois qu'il n'y a plus de questions orales.

Je vous souhaite, à vous tous, de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous au mois de janvier, à une date qui n'est pas encore fixée.

La séance est levée à 22 heures 21.